



Union Locale de Maisons-Alfort

Compte-rendu de la réunion publique de l'Union Locale de la FCPE de Maisons-Alfort du 17 Juin 2013

La réunion a commencé par la présentation de chacun et s'est terminée par un vote. L'objectif de cette réunion était double :

- Débattre sur la question des rythmes scolaires et organiser nos actions
- Reformuler l'union Locale FCPE de Maisons-Alfort

Dominique explique l'historique du débat local sur la réforme des rythmes scolaires, qui est un véritable enjeu pour la FCPE et rappelle que l'Union Locale FCPE avait organisé un débat en 2007 avec un chronobiologiste (François Testu). Il rappelle également que cette question est épineuse et qu'il l'avait évoquée de nombreuses fois quand il était président du groupe scolaire Condorcet.

Le représentant actuel de la mairie pour les questions scolaires est M. Bordier. Bila rapporte que le sujet a été abordé en conseil d'école et qu'il lui a été reporté que le maire attend que le gouvernement fasse marche arrière sur cette loi ! Or, la loi a été votée et le décret d'application du 24 janvier 2013 publié au JO :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026979035&dateTexte=&categorieLien=id>

A retenir : la loi n'organise pas de manière très détaillée la réforme des rythmes scolaires. Sont concernés les articles 5, 6 et 47. L'annexe est plus bavarde sur le sujet, mais c'est surtout le décret d'application qui donne des informations.

La référence est donc 4,5 jours de classe avec la demi-journée placée le mercredi, mais elle peut être placée en dérogation le samedi matin. Le temps

scolaire est de 24 h par semaine, et 4 heures dites pédagogiques s'y ajoutent (1h par les enseignants en groupe restreints, 3h à la charge de la ville). Le conseil d'école ou la mairie prennent l'initiative de fixer le projet de semaine scolaire (notamment les horaires) et les activités périscolaires (dont les 3 heures pédagogique à la charge de la ville). Le tout est ensuite formalisé dans un PEDT (Projet Educatif Du Territoire) qui est ensuite validé par l'IA.

Il y a 12 écoles élémentaires à MA et 13 écoles maternelles. Le PEDT doit être organisé, mais le temps presse et rien ne se passe !

Questions qui se posent sur la réforme des rythmes scolaires :

- Quel jour (mercredi ou samedi matin ?) : le samedi matin est préféré par les chronobiologistes et par les associations de Parents d'élèves
- Quel contenu pour les trois heures pédagogiques (sport, culture..)?
- Quelle formation pour les personnes qui vont dispenser les heures pédagogiques ?
- Qui finance ? Notamment, y aura-t-il une garantie qu'aucune participation financière ne sera demandée aux familles ? Pour le moment, force est de constater qu'aucun budget n'a été prévu dans ce sens par la mairie.
- Comment les parents d'élèves au travers du conseil d'école participent-ils au PEDT ?
- L'heure pédagogique qui doit être assurée par les enseignants :
Quand ? Pour qui ? Quelles activités ? Quid des élèves en difficulté et de l'aide aux devoirs ?

Décision :

- Demander une audition au maire (lettre) avec copie au maire signée par l'ULMA.

II / Vote du nouveau Bureau de l'ULMA : Sont élus à l'unanimité des présents :

Président Secrétaire : Dominique Mennesson

Trésorier : Bila Traoré

Secrétaire adjointe : Laurence Da Silva

Relevé de conclusions :

Dominique adressera le présent PV de compte-rendu signé par lui au CDPE pour l'informer. Une réunion trimestrielle du Bureau semble être un rythme acceptable. La décision est prise de se revoir à la rentrée pour faire le point et organiser le plan d'actions de l'année.

Le Président et Secrétaire de l'Union Locale FCPE, Dominique MENNESSON

La secrétaire de l'Union Locale FCPE, Laurence Da Silva